



La Bastidonne

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 084-218400109-20260420-027_2026-DE

COMMUNE DE LA BASTIDONNE
République Française
Département Du Vaucluse
F-84120 LA BASTIDONNE
Tél: 04.90.09.63.95
Mail: mairie@la-bastidonne.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 AVRIL 2026

N°027_2026

DATE DE LA CONVOCATION :
03/04/2026
DATE D’AFFICHAGE :
03/04/2026

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 12
Absent : 1
Ayant donné procuration : 2

OBJET : Désignation d’un Correspondant Défense

L’an **DEUX MILLE VINGT SIX** et le vingt, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LA BASTIDONNE s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session du mois d’avril sous la présidence de **Emma LEON, Maire** et la désignation de M. Edouard DILLIES en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Dider AUCHOIX, Alain BEDOS, Laurie BESSON, Thierry DELESCLUSE, Edouard DILLIES, Karim FERAH, Magali FERRAT, Emma LEON, Marie-Line LISI, Stella REYNAUD, Marie-José RUIZ et Didier VILLEMUS

Absents ayant donné procuration : Madame Julia RIGAMONTI donne pouvoir à Mme Magali FERRAT, Mme Morgane VERBE donne pouvoir à M. Alain BEDOS ;

Absents : Alexandre HAYEK

Exposé des motifs

Vu la délibération n°005-2026 en date du 20 mars 2026 d’élection du maire,

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que la désignation d’un Correspondant Défense a été créée en 2001 par le Secrétaire d’Etat à la défense et aux anciens combattants, cette fonction répond à la volonté d’associer tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

Les correspondants défense sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armées-Nation. Ils relaient les informations relatives à ces questions auprès du Conseil municipal et des habitants de leur commune.

La mission des correspondants défense s’organise autour de trois axes :

- la politique de défense ;
- le parcours citoyens ;
- la mémoire et le patrimoine.

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil municipal. Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à cette désignation.

Au vu de ce qui précède, ouï l’exposé de Madame La Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L’UNANIMITE**
▶ **APPROUVE** la désignation de :
- Madame Magali FERRAT, 2ème Adjointe
En tant que Correspondante Défense


Emma LEON
Maire
22 avr. 2026

Le Secrétaire de séance,
Edouard DILLIES.

Fait à La Bastidonne,
Le 20 avril 2026.